

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE533

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 70

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant:

« a *bis*) À la deuxième phrase, le mot : "ou" est remplacé par le signe : "," ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de conséquence.